

Texte action – CDFN des 14 et 15 mai 2019

Les mouvements sociaux et les mobilisations des personnels et des retraité-es, ont contraint le gouvernement à faire des annonces et à concéder quelques mesures qui demandent à être concrétisées: réindexation des pensions de moins de 2 000 euros sur l'inflation, baisse des effectifs dans nombre de classes du primaire, annonce de la fin des fermetures d'écoles et d'hôpitaux, plus de fonctionnaires «sur le terrain»... Des grandes questions posées par les mouvements sociaux actuels ne trouvent pas de réponses fortes notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat, le rétablissement de l'ISF, une transition écologique juste socialement... Le mouvement des Gilets jaunes se poursuit de manière hétérogène même si par endroits des jonctions se font entre ce mouvement social et des cortèges syndicaux. Le gouvernement a confirmé son orientation libérale et les transformations en cours dont celles concernant la Fonction publique et la baisse de la dépense publique qui permettent, a contrario des annonces faites, des suppressions d'emplois et des possibilités d'externalisation de missions et de services publics. Il répond aux questions fiscales par la baisse des impôts sans mettre à contribution les plus riches et sans toucher aux dispositifs d'allègements des cotisations favorables aux grandes entreprises. Ceci est contradictoire avec la demande de plus et mieux de services publics sur tout le territoire exprimée par les usager-es. Et d'autres mesures inquiètent la FSU: nouvel acte de décentralisation, réorganisation de l'administration avec plus de pouvoir et de responsabilités aux préfets de département, développement de « France services » ... La volonté de remettre plus de fonctionnaires « sur le terrain » est par ailleurs conditionnée à des fermetures de postes dans les administrations centrales. La FSU est opposée à de telles réorganisations qui se traduiraient par une aggravation des inégalités sociales et territoriales et par une dégradation des services publics. Les mesures structurelles permettant la prise en compte de l'urgence climatique ont été repoussées ou différées. Or, les mesures nécessaires sont déjà bien connues en matière de mobilité, de logement, d'énergie, d'agriculture... L'absence de propositions concrètes témoigne d'un renoncement du gouvernement à une politique volontariste à la hauteur du défi climatique alors que des choix politiques comme la mise à mal du transport par rail contredisent les postures écologiques de ce gouvernement.

Cette année, alors qu'en province les manifestations du 1^{er} mai, qui ont été massives, se sont globalement bien déroulées, ce ne fut pas le cas à Paris où le cortège syndical a été empêché de défiler. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre. La FSU s'est adressée au chef du gouvernement pour lui faire part de son indignation sur la manière dont s'est déroulée cette manifestation. Elle met en garde le gouvernement contre une stratégie du maintien de l'ordre qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. Elle exige que le gouvernement apporte toutes les explications sur les faits qui se sont produits le 1^{er} mai et qui de fait ont remis en cause le droit à manifester. Le gouvernement doit s'engager à garantir et à respecter réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU dénonce une nouvelle fois les violences policières lors des manifestations qui ont pour conséquences de provoquer tensions et affrontements. Elle exige que les responsables de la mort de Zineb Redouane à Marseille, et des blessures et traumatismes de trop nombreuses personnes soient jugés. Elle soutient François Florès et Olivier Sillam, militants de la FSU, victimes de violences policières. Elle exige l'arrêt des poursuites à l'encontre d'O. Sillam et défendra F. Florès blessé par les forces de l'ordre. La FSU affirme sa solidarité avec le collectif des familles des jeunes de Mantes-la-Jolie suite aux événements du 6 décembre 2018 et elle demande que toute la lumière soit faite. La FSU poursuit sa participation au *Collectif unitaire pour les libertés publiques*, et appelle à la création avec d'autres forces d'un observatoire national des libertés publiques et pour envisager des démarches type enquêtes parlementaires.

Contexte international

La FSU condamne la poursuite des ventes d'armes de la France à l'Arabie Saoudite, armes qui malgré les dénégations gouvernementales servent dans le cadre de la guerre menée contre le peuple yéménite.

Il y a 71 ans avec la Naqba, le peuple palestinien était dépossédé d'une grande partie de ses terres. A cette occasion, la FSU rappelle ses mandats pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. La FSU dénonce de nouveau les derniers bombardements israéliens visant des civils à Gaza.

Tuna Altinel, enseignant chercheur en mathématique à l'université de Lyon 1, est signataire de la pétition intitulée « *Nous ne serons pas complices de ce crime* » en solidarité avec les populations Kurdes de Turquie. Il a été arrêté et emprisonné en Turquie le samedi 11 mai. La FSU demande au gouvernement français d'intervenir auprès des autorités turques pour obtenir sa libération et son retour en France.

La FSU renouvelle son soutien au combat engagé et mené pacifiquement par les travailleurs et la jeunesse en Algérie pour le respect de leurs droits fondamentaux, la liberté syndicale, d'expression et d'association.

Fonction publique

Avec l'ensemble des fédérations de la Fonction publique, la FSU a mobilisé le 9 mai dernier contre le projet de loi dit de *transformation de la Fonction publique* actuellement en discussion au Parlement. La FSU continue de s'opposer à la création d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir la capacité d'alerte et d'intervention dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire. De même, avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-les, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment. C'est l'égalité d'accès aux emplois publics et la garantie de neutralité et d'indépendance de l'agent public qui sont menacées. Cela battrait en brèche la garantie d'agent-es au service de l'intérêt général, gage de la qualité des services rendus au public. Ce serait de fait le passage d'une Fonction publique de carrière à une Fonction publique d'emploi. Une indemnité à la fin des CDD de moins de 12 mois serait créée. Elle pourrait constituer une compensation pour les personnels les plus précaires, mais cela ne doit en aucun cas institutionnaliser la précarité. Le gouvernement présente cela comme une mesure dissuasive contre le recours abusif aux contrats courts, ce que la FSU réfute en l'absence de tout autre mesure visant à mettre en place un plan de titularisation. Pour autant, la FSU continue de revendiquer un plan de titularisation et l'arrêt du recrutement de non titulaires. La commission de déontologie et la haute autorité de transparence de la vie publique (HATVP) seraient fusionnées ce qui affaiblirait le contrôle déontologique des fonctionnaires.

La remise en cause des accords sur le temps de travail dans la Fonction publique territoriale est inacceptable. Dans la même logique, il est possible que la majorité affirme le principe d'un temps de travail de 1607 heures annuelles dans la Fonction publique de l'Etat, ouvrant la voie à la remise en cause des organisations de travail spécifiques et des statuts particuliers. La FSU dénonce cette approche stigmatisante pour les agent-es et déconnectée des réalités des métiers.

A l'approche du rendez-vous salarial, la FSU réaffirme ses revendications pour toutes et tous les agent-es: augmentation de la valeur du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, suppression du jour de carence... Si le Président a reconnu la nécessité de revaloriser le salaire des enseignant-es, la FSU demande l'ouverture immédiate de discussion dans l'Education nationale. Et considère que cette nécessaire revalorisation concerne toutes et tous les agent-es public-ques. Elle rappelle son opposition aux 120 000 nouvelles suppressions de postes annoncées et s'opposera à tout redéploiement.

La FSU poursuit son engagement dans la Convergence nationale des services publics en participant à la construction d'initiatives locales et nationales afin de créer les conditions d'un grand débat public autour de la fonction publique et des services publics mais aussi sur les privatisations de certains biens publics tels ADP ou les barrages hydro-électriques.

Avec la création d'une agence du sport, la Ministre met l'essentiel de ses crédits dans un GIP qu'elle ne contrôle qu'à 30% (30% collectivités, 30% mouvement olympique, 10% entreprises). Avec la mise en œuvre d'un plan de détachement des Conseillers techniques sport, et la mise en extinction des recrutements, elle se prive de l'expertise de 1600 personnes, soit la moitié de ses personnels. Avec la réforme du code du sport elle envisage de ne plus rendre obligatoire la détention de diplômes d'Etat pour encadrer contre rémunération des activités sportives. C'est une transformation profonde du service public du sport et au-delà cela ruine l'ambition de la réunion de Jeunesse et Sports à l'Education Nationale dans un pôle éducatif et sportif. Une intersyndicale EPA, SNEP, UNSA, CGT, les personnels jeunesse et sports, les athlètes, des présidents de fédération, mobilisent (lettres, manifestations, réseaux sociaux, interpellation de députés, ...) contre les projets de la Ministre et pour la mise en place du pôle éducatif. Des recours juridiques et des actions pendant la fête du sport sont mis en perspective pour juin.

Service National Universel

12 départements expérimenteront le SNU en juin avec des jeunes volontaires. La période d'internat sera déclarée en séjour de vacances ce qui permet de recruter les encadrants en contrat d'engagement éducatif, c'est à dire de déroger au code du travail. La FSU, opposée au SNU dans sa phase obligatoire, condamne également le recours au CEE.

La proposition de loi portant sur l'Aide Sociale à l'Enfance, présentée le 6 mai à l'Assemblée nationale, concernant les jeunes majeur-e-s en besoin d'aide et d'accompagnement social et éducatif, est empreinte de reculs inacceptables sous prétexte de contraintes budgétaires. En effet, par un amendement de dernière minute le gouvernement exclut du nouveau dispositif un nombre considérable de jeunes, en les empêchant de bénéficier d'une prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) après leurs 18 ans. Plutôt que de garantir les droits protecteurs de ces jeunes, cet amendement, en mettant fin aux Accueils Provisoires Jeunes Majeur-e-s va aggraver leur situation et annihiler toutes possibilités de bénéficier d'un accompagnement réel et sécurisant. Encore une fois l'Etat choisit le moins-disant social plutôt que d'investir dans l'avenir de la jeunesse. La FSU exige au contraire le renforcement et la prorogation du dispositif des APJM, quelles que soient les raisons et la durée de leur placement, antérieurs à leur majorité, et la prise en charge des MIE au même titre que tout-e mineur-e. Pour la FSU le droit des enfants et des jeunes n'est pas une marchandise.

Travail-emploi

Le chômage ne baisse pas pour de nombreuses catégories, ce qui met en exergue que les cadeaux fiscaux comme le CICE n'apportent rien en termes de création d'emplois.

Les effectifs d'inspecteurs du travail diminuent, en 2016 un inspecteur du travail pour 6800 salariés, en 2020 ce sera un pour 10 000. Le 21 mai des rassemblements seront organisés devant toutes les Direccte pour contester la disparition des services départementaux.

A Pôle emploi, des postes sont supprimés et transformés en postes du contrôle de la recherche d'emploi renforçant l'idée que le demandeur d'emploi est responsable de sa situation.

Le rapprochement entre les missions locales et Pôle Emploi se traduit par une baisse sans précédent des budgets, ce qui entraînera une réduction des effectifs. La FSU refuse cette politique qui sera, en outre, destructrice de la qualité des services rendus aux jeunes par les missions locales.

A l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, le gouvernement entend légiférer à nouveau sur les droits des travailleurs des plateformes numériques (Uber eats, Deliveroo, etc.) pour sécuriser les plateformes contre le risque de requalification en contrat de travail de leurs relations avec ces travailleurs. La FSU condamne cette approche de la question et estime nécessaire de légiférer, mais pour reconnaître à ces travailleurs sous dépendance économique leur dépendance juridique, et donc, leur droit à se voir requalifiés en salariés.

Culture

L'incendie de Notre-Dame de Paris a donné lieu à une intervention du pouvoir exécutif qui, profitant de l'émotion collective, édicte une loi d'exception qui déroge au Code du Patrimoine et discrédite le service public culturel. La question de la souscription et la surenchère à laquelle quelques grandes fortunes se sont livrées en profitant de mesures de défiscalisation avantageuses posent le problème de la place du mécénat privé dans le financement des chantiers patrimoniaux et, plus généralement, de la culture. En décrétant une urgence injustifiée par la sauvegarde du monument, le Président soumet le tempo patrimonial, qui comporte des phases d'étude et d'expertise ainsi que des temps de repos permettant une stabilisation de l'édifice, à un rythme politique d'une autre nature. La FSU déplore la multiplication des lois d'exception qui, sous prétexte de répondre à des situations d'urgence, contournent les réglementations et discréditent les services compétents. Elle demande au pouvoir politique de revenir sur ce délai arbitraire de cinq ans et de donner aux agents publics les moyens en temps en budget et en personnels, d'une vraie politique de sauvegarde du patrimoine et, au-delà, d'une réelle politique culturelle.

A la Justice, la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 continue de se mettre en œuvre sans que les personnels et les organisations syndicales n'en soient informés. A ce jour, aucun projet n'a été publié. L'intersyndicale "*justice des enfants*" a dénoncé la pseudo consultation en ligne de la Ministre de la justice qui semble avoir eu peu d'écho auprès de l'ensemble des professionnel-es (travailleur-euses sociaux, avocat-es, magistrat-es, etc.). Sans attendre le projet gouvernemental et afin de lancer le débat sur ce que nous voulons comme justice des enfants, le Conseil National des Barreaux a organisé le 16 avril dernier en lien, avec l'intersyndicale "justice des enfants", des états généraux de la justice des mineur-es. A l'issue de ces travaux, un communiqué et une plateforme communs ont été publiés pour défendre le projet d'un véritable code de l'enfance qui promeut la protection et l'éducation pour tous les enfants de ce pays. Concernant l'application du protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les groupes de travail se mettent enfin en place auprès du Secrétariat Général du ministère. La FSU justice y prendra une place active afin que le texte aboutisse à de réelles mesures en faveur de l'égalité. La mise en place de la catégorie A des travailleur-euses sociaux s'accompagne aussi de la création d'un sous statut de "cadre éducatif" pour les responsable d'unité éducative de la PJJ. Rompant avec les engagements de PPCR sur la mise en place d'un troisième grade pour les corps de catégorie A, le ministère mène une politique statutaire au rabais qui ne reconnaît pas le niveau de formation (bac +3) des personnels et leur niveau d'expertise (intervention sous mandat judiciaire).

Education

La FSU reste fortement opposée à la politique éducative que poursuivent les ministères de l'Éducation, de l'Agriculture et de l'Écologie. Derrière l'affichage d'ambitions de justice sociale, ce sont essentiellement des mesures inégalitaires et des restrictions budgétaires qui sont engagées. Le ministère reste sourd à l'avis des organisations syndicales représentatives des personnels comme à l'expertise des personnels et à l'opinion de la communauté éducative. Des annonces, qui sont à mettre au crédit des mobilisations, affirment des moyens pour l'enseignement primaire ou des améliorations des rémunérations pour les enseignants. Néanmoins, elles ne satisfont pas la FSU qui doute qu'elles puissent être engagées si le gouvernement maintient sa politique budgétaire de réduction des moyens de la Fonction publique. Elle demande donc que ces mesures soient mises en œuvre par des engagements concrets. Les financements ne permettront ni d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire, ni de réduire les inégalités. Dans le premier degré, les dotations, réservées pour une bonne part aux dédoublements, et l'annonce non garantie sur les effectifs, ne permettront pas d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire. La campagne de communication des résultats des évaluations CP et CE1 dévoile le projet de Blanquer qui vise à contrôler les pratiques et les méthodes des enseignant-es. Dans le second degré, les conditions d'encadrement des élèves vont se dégrader du fait de la

combinaison de la hausse démographique et des suppressions de postes dans un contexte déjà compliqué par la réforme des lycées. La FSU s'opposera à tout redéploiement.

La FSU exige le maintien d'une politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du ministère de l'Éducation nationale. Elle s'opposera au retour d'un pôle ou service de santé. L'équipe pédagogique et éducative est l'équipe pluri-professionnelle en charge de la santé des élèves au service de leur réussite scolaire. La répression trouve une déclinaison particulière dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Les interventions hiérarchiques se multiplient qui outrepassent les obligations légales pour faire pression sur les agent-es et interdire leur expression publique: menaces, intimidations en tout genre, voire sanctions. La FSU exige que les droits des agent-es, garantis par la loi, soient strictement respectés. Malgré cette répression, les mobilisations existent. Si elles sont pour l'instant inégales sur le territoire, elles traduisent le rejet de la politique éducative. Il est nécessaire de changer de politique éducative et de demander l'abandon du projet de loi Blanquer et des réformes des lycées et du baccalauréat et d'exiger l'ouverture de négociations pour des services publics à la hauteur des besoins. La manifestation nationale à Paris du 18 mai prochain va permettre d'amplifier cette contestation dans un secteur aujourd'hui fortement mobilisé.

Réforme des retraites

Les dernières semaines ont vu des divergences entre le gouvernement qui prône une nouvelle réforme paramétrique rapide remettant notamment en cause l'âge possible de départ à 62 ans et le Haut-commissaire à la réforme des retraites qui continue de s'en tenir aux grands principes d'un "système par points". Si le président a confirmé le maintien d'un âge de départ à 62 ans, il pointe des ajustements rapides à faire sur les paramètres comme la création d'âges pivots ou l'augmentation des durées d'assurance. Il y aurait donc bien deux réformes en préparation, une paramétrique dès le vote du PLFSS à l'automne, elle pourrait rapidement augmenter les durées d'assurance nécessaires ou créer un âge pivot, et l'autre systémique pour le plus long terme, les deux constituent de fortes menaces sur le niveau des pensions de tous. Une dégradation pourrait donc s'appliquer aux agents proches du départ à la retraite. Le maintien de l'âge légal de retraite à 62 ans serait accompagné de pénalités ce qui constitue une fausse liberté offerte à chacun et chacune puisque cela baisserait le montant des pensions. Un rapport du Haut-commissariat est prévu début juillet. Les craintes restent les mêmes sur ce régime par points où les salariés cotisent à l'aveugle sans garantie sur le niveau de pension par rapport à leur dernier salaire. Si la volonté du HCRR est la promesse d'une réforme qui "*maintiendra et consolidera les solidarités*", cela est bien en contradiction avec un système qui veut "*redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement*". Les éléments de calcul du nouveau système pourraient même minorer le niveau des pensions en fonction de l'âge de liquidation, rendant les 62 ans purement théorique. La FSU rappelle encore une fois son attachement au code des pensions et affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice. Elle s'oppose à toute nouvelle dégradation des droits.

Retraité-es

Le 11 avril dernier, les retraité.e.s étaient massivement dans la rue. Les mobilisations unitaires à l'initiative du groupe des 9 ont contraint le gouvernement à plusieurs bougés: suppression de la hausse de la CSG pour certains, retour à un processus d'indexation sur les prix en 2 temps, augmentation du minimum contributif.

Pour autant les pertes de pouvoir d'achat et les gels ne sont pas annulés. La distinction entre pensions inférieures à 2000 euros et pensions supérieures, l'utilisation du revenu fiscal de référence manifestent la volonté de diviser les retraité.e.s. Percevoir une pension de plus de 2000 euros, ce n'est pas être riche !

La FSU rappelle que la retraite est un droit lié au versement de cotisations pendant la carrière. Elle revendique l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen. Elle appelle au succès des initiatives unitaires prévues jusqu'à la fin juin, notamment la signature de carte-pétitions à remettre à l'Élysée.

Perte d'autonomie

La FSU suit avec attention la préparation de la loi prévue pour fin 2019 notamment dans le cadre du groupe actifs-retraités. La FSU a une responsabilité essentielle en ce domaine, en particulier pour des personnels plus nombreux, mieux formés, qualifiés et rémunérés.

Action

La FSU a tout mis en œuvre pour dérouler et mettre en œuvre son plan d'action en permettant l'engagement de toutes et tous les agent-e-s : 19 mars, 27 mars, 30 mars, 4 avril, 11 avril, 1^{er} mai, 9 mai.

Face aux attaques portées par le gouvernement contre le système éducatif, la FSU continuera de se battre pour des mesures réelles de démocratisation et le respect des personnels. Elle soutient l'ensemble des mobilisations contre les réformes en cours (loi Blanquer, réformes du lycée et du bac, etc.) et dénonce l'autoritarisme croissant dans l'Education. Elle appelle, avec Sud-Education et la CGT-Education, à la réussite de la **manifestation nationale à Paris ce 18 mai** contre le projet de loi Blanquer et pour une politique éducative au service de la réussite de tous les jeunes.

Le projet de loi de réforme de la Fonction publique, s'il aboutissait, constituerait une véritable rupture avec la conception du fonctionnaire-citoyen, affaiblirait les garanties des agent-es comme les services rendus aux usager-es. C'est pourquoi le **12 juin prochain, la FSU organise une initiative nationale à Paris** pour redire son opposition au projet destructeur de la Fonction publique prévue par le gouvernement et développer ses propositions. Elle rencontrera une nouvelle fois les parlementaires sur ce sujet.

Elle propose à l'intersyndicale Fonction publique une semaine d'action pour poursuivre l'action engagée le 9 mai dernier contre la réforme de *transformation de la fonction publique*.

La FSU organise le **6 juin prochain à Paris une initiative pour les contractuel-les**.

La FSU s'oppose au projet de **réforme des retraites** qui impactera particulièrement la Fonction publique, elle continue son travail d'information des agent-es et publiera dès l'été et à la rentrée des publications utiles pour cela. La FSU demande l'ouverture de discussions dans la Fonction publique et cherchera à construire au niveau interprofessionnel les actions nécessaires pour combattre ces régressions.

La FSU soutient les initiatives organisées le **23 mai par le collectif « Pas de Bébé à la consigne »**, « Le 23 mai ON MANIFESTE !!! Pour une réforme qui remette l'accueil de la petite enfance à l'endroit » en défense également des conditions de travail et d'emploi des professionnelles du secteur de la petite enfance.

La FSU soutient les actions organisées par l'intersyndicale du **Ministère du Travail le 21 Mai** et en juin pour la défense des missions et contre le démantèlement des services de ce Ministère.

A l'appel des organisations de jeunesse et dans le cadre d'une tribune intersyndicale *Il ne peut y avoir de justice sociale sans justice écologique*, la FSU appelle à participer massivement à la **manifestation des jeunes du 24 mai** prochain et demande aux établissements d'enseignement et d'enseignement supérieur à ne pas pénaliser les élèves et les étudiant-es pour leur participation à ces manifestations. Elle appelle également à participer à la manifestation du 25 mai.

La FSU participe aux initiatives du **contre sommet du G7**.

A l'occasion des **élections européennes**, la FSU rappelle qu'elle dénonce l'externalisation du contrôle des frontières de l'UE en Tunisie, en Turquie ou en Libye notamment via des accords indignes passés avec ces pays pour limiter l'arrivée de migrant-es, alors que les camps de rétention

libyens sont le théâtre de toutes sortes d'exactions Au lieu de consacrer des sommes considérables au contrôle, à l'enfermement et aux expulsions des migrant-es, l'Europe et ses États membres doivent résoudre la crise de l'accueil en se donnant les moyens d'une inclusion réussie et en aidant au développement des pays d'origine. La FSU rappelle que l'Europe qu'elle défend est une Europe sociale et solidaire, qui abandonne les politiques d'austérité, s'engage pour la justice fiscale, sociale, défend l'égalité des droits et prend des engagements forts contre le changement climatique et pour l'environnement.

La FSU ne peut qu'appeler les agent-es à aller voter et, inquiète de la montée de l'extrême droite et de ses idées, les invite à lui faire barrage.

Pour : 96 – Contre : 8 – Abs : 0 – Rdv : 4